

Info Arzier-Le Muids



N° 145 — JUN 2015
Édité par la Municipalité



Agenda

Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 14 juin
« Le voyage des Loges », Conte en musique 19 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Bibliothèque communale	Mardi 23 juin
Pique-nique familial Dès 10 h 00, Creux des Abériaux Org.: Société de développement d'Arzier-Le Muids	Dimanche 28 juin
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 29 juin
Fête des enfants *10ème édition* Dès 17 h 15, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Vendredi 3 juillet
Fête Nationale Dès 18 h 30, Place de jeux, Le Muids	Samedi 1er août
Concert en plein air de l'EVIR de Rolle Dès 18 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Samedi 22 août
Sortie annuelle des aînés (sur invitation et inscription) Org: Municipalité	Mercredi 2 septembre
80ème de la Chapelle à St-Cergue Samedi: Messe à 18 h 00 Dimanche: Messe à 11 h 00	Samedi et dimanche 26 & 27 septembre
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 28 septembre

EDITORIAL

Que deviennent nos déchets ?

Vous l'avez certainement appris par la presse récemment, dans notre périmètre de gestion, les différents transporteurs qui collectent les déchets incinérables de nos communes avant de les acheminer vers une usine d'incinération, doivent, conformément à une planification vaudoise en matière de déchets, en acheminer les deux tiers vers l'usine TRIDEL à Lausanne, le tiers restant continuant d'être éliminé dans l'usine des Cheneviers à Aire-la-Ville (GE).

Ainsi, en 2013 se sont environ 12'500 tonnes et 8'000 tonnes de déchets incinérables qui ont été valorisés respectivement à TRIDEL et aux Cheneviers.

L'une des conditions-cadres de l'autorisation d'exploiter dont dispose l'usine de TRIDEL est que l'acheminement des déchets doit se faire par le biais du tunnel ferroviaire construit sous la ville de Lausanne spécialement à cet effet, permettant ainsi une livraison écologique des déchets. En outre, la desserte de cette usine par le rail permet de limiter de façon très importante les nuisances liées au trafic routier à travers les zones urbaines. C'est en 2007 que cette liaison par le rail fut mise en service permettant ainsi le transport de la plupart des déchets depuis les centres de transfert prévus dans le canton de Vaud jusqu'au cœur de l'usine.

Le respect des exigences posées pour l'exploitation de TRIDEL implique donc la création d'une station de transfert pour que SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de La Côte), qui, à titre tout à fait exceptionnel a pu obtenir une dérogation pour continuer à acheminer ses déchets par la route, se doit d'aménager rapidement un site permanent de transbordement.

En partenariat avec la commune de Gland et la société SOTRIDE SA, un projet est actuellement en développement sur une parcelle qui appartient aux CFF, située à proximité des voies. Son affectation industrielle, à l'écart des habitations et sa position au cœur du bassin versant de notre périmètre de gestion en font le site idéal.

Le 30 octobre 2014, le projet, en trois variantes a été présenté aux communes lors de l'assemblée générale de SADEC. Le choix le plus intéressant proposé par le Conseil d'administration s'est fait sur une installation sans compactage, les transporteurs acheminant ces ordures ménagères dans des bennes déjà équipées à cet effet.

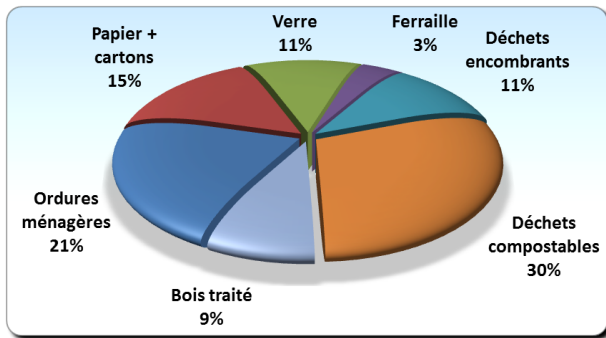
Comme souligné par le Conseil d'administration, par l'aménagement d'une nouvelle station de transfert, notre périmètre s'inscrit dans la ligne de politique cantonale mise en place depuis plusieurs années et permettra aussi une continuité du concept harmonisé de la taxe au sac.

Je vous conseille le site de SADEC pour toute information qui pourrait vous intéresser.

www.sadec.ch/fr/8/gestion-et-traitement-des-dechets

Christian Dugon, Municipal

Statistiques déchets



Genres De déchets	Quantité (Tonnes)
Ordures ménagères	253,91
Papier + cartons	178,8
Verre	132,98
Ferraille	44,72
Déchets encombrants	129,82
Déchets compostables	362,6
Bois traité	109,82

Pour compléter l'effectif du personnel communal, la Municipalité cherche :

un-e auxiliaire pour la déchetterie à 50 %

Missions :

- Gérer la déchetterie en collaboration avec le responsable
- Entretien des éco-points
- Participer à divers travaux avec l'équipe de la Voirie

Profil :

- Etre motivé-e et apte à travailler de manière indépendante dans le cadre d'une petite équipe
- Avoir l'esprit d'initiative
- Etre souple dans les horaires en fonction des impératifs du service
- Etre à l'aise dans les contacts avec le public
- Etre au bénéfice d'un permis de conduire pour véhicules légers
- Avoir de l'expérience dans la conduite de machines
- Etre de nationalité suisse ou permis valable
- Etre domicilié-e dans la région
- Avoir une bonne condition physique

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Candidatures :

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats doivent parvenir à : Administration communale, Rue du Village 22, CP 7, 1273 Arzier-Le Muids, **jusqu'au 26 juin 2015, dernier délai.**

Pour tout renseignement complémentaire : M. A. Ghilardini, Chef de service au 079 / 764 99 67.



Aide aux familles

Nous rappelons aux familles qu'à la naissance d'un enfant, 50 sacs de 35 L ou 100 sacs de 17 L sont offerts par la Commune. Pour les enfants dans leur deuxième et troisième année, 20 sacs de 35 L ou 40 sacs de 17 L sont offerts, par année, pour chaque enfant. Les sacs doivent être retirés à l'Administration communale.

Vous pouvez consulter sur notre site internet sous la rubrique "Informations" - "Règlements communaux", la directive communale ainsi que le règlement communal sur la gestion des déchets.

En cas de questions, vous pouvez joindre l'Administration communale.

Déchetterie communale

Horaire d'été du 1er avril au 31 octobre

Mardi:	14 h 00 à 19 h 00
Mercredi:	14 h 00 à 19 h 00
Vendredi:	14 h 00 à 19 h 00
Samedi:	9 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00



Conseil communal du 30 mars 2015

Réponse n° 04/2015:

de la Municipalité au postulat de Monsieur Patrick König concernant la construction d'une salle omnisport homologable dans le nouveau centre scolaire intercommunal de Le Muids et l'établissement d'un inventaire de constructions d'installations sportives possibles pour une agglomération de 10'000 habitants

- **Accepté**

Préavis municipal n° 05/2015:

Constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur les parcelles N^{os} 202, 213, 214 et 354, d'une surface d'environ 2'220 m², en faveur de la Fondation Equitim

- **Retiré**

Préavis municipal n° 06/2015:

Demande de crédit de CHF 125'000.-- pour le financement des travaux d'entretiens extérieurs et intérieurs au bâtiment sis au Chemin de la Grange 6 à Le Muids

- **Accepté**

Conseil communal du 11 mai 2015

Préavis municipal n° 07/2015:

Demande de crédit de CHF 477'700.-- concernant la mise en séparatif dans le secteur Chemin des Philosophes—Les Granges et le remplacement d'une conduite communale ESP sur la parcelle No 2549

- **Accepté**

Préavis municipal n° 08/2015:

Demande de crédit de CHF 64'000.-- pour l'assainissement de l'éclairage public du village de Le Muids

- **Accepté**

Préavis municipal n° 09/2015:

Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la création d'un trottoir entre le quartier « Domaine des Clyettes » et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier

- **Accepté**

Conseil communal du 29 juin 2015

Préavis municipal n° 10/2015:

Comptes 2014

Préavis municipal n° 11/2015:

Gestion 2014

Préavis municipal n° 12/2015:

Demande de crédit de CHF 96'000.-- concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle - Chemin du Lynx

Préavis municipal n° 13/2015:

Accord pour un droit de superficie octroyé à la Fondation Equitim dans le cadre d'un projet de construction de logements d'utilité publique sur les parcelles 202, 213, 214 et 354

Préavis municipal n° 14/2015:

Demande de crédit complémentaire concernant le dépassement du crédit de construction du Centre Communal d'Exploitation (CCE)

Prochaine séance:

Lundi 29 juin 2015 à 20 h 15

Salle du Conseil communal à Arzier

Si vous voulez passer une belle journée dans nos alpages, vous pouvez louer la Bûcheronne !

Attention: uniquement réservé aux habitants de la Commune !

Location: Administration communale au 022 / 366 87 87.



Feu bactérien

Après plusieurs années d'efforts consentis par les communes vaudoises, les apiculteurs et les professionnels des milieux arboricoles et horticoles, le phénomène du FEU BACTÉRIEN s'apaise et nous réjouit. Toutefois, afin de poursuivre cette stratégie prophylactique et ainsi éviter une nouvelle épidémie dans nos jardins, nous vous rappelons que la plantation de certaines plantes-hôtes du FEU BACTÉRIEN est proscrite. Il s'agit des **Cotoneaster sp.** et des **Photinia davidiana** au niveau national et des **Pyracanthas** à l'échelon cantonal.

De plus nous vous encourageons, vivement, à éviter de planter les essences suivantes qui sont toujours sensibles:

- Les Aubépines (Crataegus)
- Les Sorbiers (Sorbus)
- Les autres Photinias que sus-mentionné (Photinia Fraseri)
- Les Pommiers ou Cognassiers du Japon (Chaenomeles)
- Les Amélanchiers (Amelanchier)
- Les Néfliers (Mespilus, Eriobotrya)

Pour identifier ces plantes-hôtes, un document est à votre disposition sur Internet.

www.vd.ch/themes/economie/agriculture/paiements-directs-et-autres-contributions/polices-phytosanitaire-cantonale/feu-bacterien/

Le service communal des Espaces Verts reste à votre entière disposition pour une expertise adéquate au n° de téléphone: 022 / 366 87 78 ou Police Phytosanitaire VD au 021 / 557 91 83

Bel été à vous !

Service phytosanitaire communal

Circulation sur la route des Montagnes

Tous les véhicules sont **STRICTEMENT INTERDITS** sur tout le territoire communal, à l'exception des voies ouvertes à la circulation ou sur d'autres parcours pour autant que les conducteurs soient en possession d'une autorisation municipale (sur préavis du canton). Les contrevenants seront punis.

Selon l'arrêté du Tribunal fédéral (10.04.2012 1C 570/2010 du 10 avril 2012), il est désormais autorisé de circuler **SANS AUTORISATION particulière** avec un véhicule à moteur **UNIQUEMENT** sur la route forestière principale : **Creux des Abériaux - Le Marais Rouge**, ainsi que sur les routes forestières d'accès aux **Fruitières de Nyon du 1^{er} juin au 30 novembre exclusivement**. En dehors de cette période, le trafic n'est autorisé que jusqu'au Creux des Abériaux.

Le parcage doit se faire sur les parkings prévus à cet effet (Creux des Abériaux, Marais Rouge et Fruitières) ou en bordure de route sans gêner le trafic des véhicules forestiers ou autres. Pensez en particulier aux camions longs bois. **La Municipalité ainsi que les amodiataires se dégagent de toute responsabilité quant aux dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens des tiers (véhicule ou autre) ainsi qu'aux torts causés aux personnes par le bétail se trouvant dans les pâturages communaux clos. Aucune plainte ni réclamation ne seront admises.**

Toute personne intéressée peut se procurer à l'Administration communale une carte explicative détaillée sur les conditions de circulation sur la route des Montagnes.



Savez-vous ...

... que la saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux a débuté. Afin de ne pas perturber les animaux et leur progéniture, le Service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir **tenir ceux-ci en laisse lors des promenades en forêt et pâturages boisés jusqu'au 15 juillet prochain !**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer en forêt:

- ◆ les déchets verts (branches, gazon, pierres et autres) provenant des jardins et propriétés privées
- ◆ les déchets compostables crus ou cuits (reste de repas, épluchures d'oranges, carapaces de crevettes, etc...)
- ◆ ... et les pneus de véhicules !

Tout dépôt dans la forêt est interdit !

Les déchets végétaux (cuisine cru ou jardin) peuvent être déposés à la déchetterie communale, dans les containers bruns prévus à cet effet ou si vous avez de la place, faites votre propre compost !

Merci de respecter La Forêt et cette interdiction qui La Protège !



La forêt est

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----

HORIZONTALEMENT: 1. La forêt nous en protège. Équipe au travail. 2. Phénomènes troublants. Sou de Bruxelles. Réserve un mauvais accueil. Source de vie, en forêt et ailleurs. Mesure chinoise. 3. Se plante de par en par. Il taraude les arbres pour trouver sa nourriture. Réflexion à haute voix. Le plus possible. Lésion aux mains des bûcherons. 4. Dans. Dépourvu d'originalité. Élève d'une académie de police. 5. L'arme de Cupidon. Note à diviser. Endroit où l'on mettait le cochon. 6. Bomber les murs. Résultat de votation. Se retrouve fauché l'été venu. 7. Réponse à une question difficile. Ils ont une action prépondérante sur l'humus du sol forestier. Un peu pompette. Richesse tirée de la forêt. 8. Embusqué et prêt à bondir. Sigle européen. Travaille pour la peau. 9. Sous le sol. Léger comme l'air. La forêt nous protège de leurs chutes. Du côté des Grisons. 10. Produit interdit d'utilisation en forêt. Divisible par deux. Amoureux. Pronom réfléchi. 11. Au sommet du sapin de Noël. Dangereux pour le forestier, mais profitable aux espèces rares. Grand canard au duvet recherché.

VERTICALEMENT: A. Objectif d'une balade en forêt. Elle tient bien son logis. B. Approbation sans réserve à la fin de la prière. Ni plus ni moins. C. Héros remontant au Déluge. Officier de la cour du sultan. Ordre de départ. D. Acteur de troupe américaine. Belle-fille, mais un peu âgée. Disparu. E. Ce que la forêt offre à plus de 25 000 espèces différentes. F. Préfixe privatif. Dans la gamme. Instrument des paveurs. G. Système de télévision en couleur. Elles se croisent en ville. H. Sujet de peinture très dépeigné. Polir en surface. I. Un petit bout de forêt. Solution pour remonter la pente. J. Objet de pacotille. Possède. K. Mamelles. L. Lettre grecque de Rhodes. Imagerie médicale. M. Piégé. N. Plus humains au Tibet que dans les Andes. (Se) retirer du trafic. O. Posture de yogi. Grande réforme suisse de 2008. P. Tirer le meilleur parti de la forêt pour qu'elle remplisse ses fonctions. Q. A elle. Atome dénaturé. Partie de ce monde. R. Plus familier que vous. Participe pour rire. Très riche en livres. Permet de tout envisager. S. Il est stocké par le bois et le sol forestier. T. Dessert lacté. Une joie pour tous. U. Les sols forestiers en sont d'excellents pour l'eau. Deuxième rappel.

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

- **Emondage des haies:**
 - ⇒ à la limite de la propriété
 - ⇒ à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas
- **Elagage des arbres:**
 - ⇒ au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur
 - ⇒ au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2015, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

DES VISAGES SUR DES NOMS...

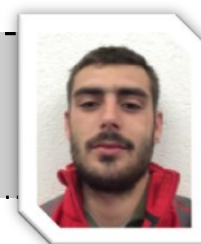
...DES NOMS SUR DES VISAGES



Monsieur **Marcel VAUCHER**, né le 20 février 1969, est entré en fonction au sein du Service communal forestier en mai 1995. Après avoir effectué son apprentissage et obtenu son CFC de forestier-bûcheron en 1987, il a suivi un certain nombre de cours de perfectionnement dans son domaine de compétence. Suite au départ, fin avril 2015, de M. **Daniel BARRAS**, collaborateur responsable des Espaces verts au sein de notre commune qui a souhaité réorienter sa carrière avec l'équipe de la commune de Genolier, M. Vaucher a saisi l'opportunité de reprendre cette activité au sein de l'équipe des infrastructures en tant que responsable des espaces verts.

Père de trois filles et un garçon âgés de 8, 10, 15 et 17 ans, ce papa, s'occupant régulièrement de ces enfants, affectionne particulièrement la pêche à la truite, en rivière, durant ses temps libres.

Monsieur **Thibaud SARRASIN** est arrivé au sein de notre équipe forestière suite au transfert de M. Marcel Vaucher. Jeune forestier-bûcheron ayant obtenu son CFC en août 2013, M. Sarrasin a accompli ses obligations militaires. Après les divers cours et services d'avancement, il a obtenu le grade de lieutenant en février 2015. Habitant la commune depuis peu, il a intégré l'équipe forestière le 1er mai de cette année. Nous lui souhaitons la meilleure des bienvenues dans notre commune ainsi qu'à sa compagne.



Utilisation de l'espace public

Le "bien-vivre" ensemble dans une communauté est le résultat d'un fragile équilibre entre respect et tolérance ... En effet, l'ère du "chacun pour soi" prend chaque jour de l'ampleur et vivre ensemble ne va pas toujours de soi. Alors comment y remédier ?

Avec l'arrivée des beaux jours, la Municipalité tient à rappeler quelques règles :

- Les places de jeux sont ouvertes à toutes et tous durant les jours ouvrables de 7h00 à 22h00.
- Les dimanches et jours fériés, la pratique usuelle en autorise l'accès dans le respect du voisinage.
- L'utilisation d'appareils de musique ou autres est tolérée dans la mesure du raisonnable mais uniquement durant les heures susmentionnées.
- Seules les manifestations validées par la Municipalité, sont autorisées à déroger aux jours et horaires du règlement de police.
- Les fêtes organisées dans le cadre privé doivent également se faire dans le respect du voisinage ... mais aussi dans un esprit de tolérance de la part des voisins.

Car force est de constater que, bien souvent, la liste d'incompréhensions mutuelles est longue et diverses situations de conflits difficiles à concilier.

Il est donc important que chacune et chacun ait à cœur d'appliquer au mieux les différentes règles susmentionnées afin que la cohabitation dans nos villages et nos quartiers continue à se faire dans un esprit d'écoute et de compréhension indispensables à des relations sociales sereines, apaisées et agréables.

Danielle Pasche, Municipale

Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !



→ Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants avec:

- Une photo récente
- Certificat individuel d'état civil ou acte d'origine (célibataire, divorcé ou veuf)
- Livret de famille ou certificat de famille (marié)
- Carte d'identité en votre possession
- Déclaration de perte ou vol auprès de la gendarmerie
- Si naturalisé, décision de naturalisation

Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal, dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

Délai: 15 jours ouvrables dès le dépôt de la demande

→ Pour toute commande de passport ou de carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le **0800 01 1291** ou via internet à: www.biometrie.vd.ch

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au 022 / 366 87 87 pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

PETITES ANNONCES



Sondage Offre nocturne dans région nyonnaise



Depuis la mi-mai, le Conseil régional invite les habitants du district de Nyon à répondre à un sondage concernant les pratiques et besoins en termes de transports publics lors de leurs activités nocturnes.

Les réponses seront collectées de manière anonyme jusqu'à fin juin via le lien: www.regionyonmobilite.ch/offre-nocturne

Selon les résultats obtenus, le Conseil régional en accord avec les communes du district jugera de la nécessité d'entreprendre certaines améliorations quant à l'offre nocturne dans la région nyonnaise.

Essaim d'abeilles

En juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles!

Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.

Denise & Patrick König, Champ du Coq 3, Arzier
Tél. 022 / 366 01 08

Vente de Miel :
Pot 500 gr CHF 12.00
Pot 1kg CHF 22.00

Yoga

Amadeo Cubeles
Thérapeute diplômé agréé ASCA

Ch. des Clyettes 10A, Arzier
Tél. 079 / 874 47 55
E-mail: ocean4@bluewin.ch

Cours d'essai gratuit



Guide Naturando

Pour vos balades
dans l'Ouest vaudois !

En vente à l'Administration communale
au prix de **Fr. 20.00**



FSG Arzier-Le Muids

Portes ouvertes - Démonstrations gymnastiques

La FSG Arzier-Le Muids vous invite à assister aux démonstrations de ses différents groupes au Centre Communal et Scolaire à Arzier :

1P- 2P : lundi 22 juin de 16 h 00 à 17 h 00

Parents - enfants : lundi 22 juin de 17 h 00 à 18 h 00

3P - 4P : mardi 23 juin à 16 h 30

Agrès : jeudi 25 juin à 18 h 30

A l'occasion de ces portes ouvertes, nous espérons vous voir nombreux, famille, amis ainsi que tous les parents et enfants intéressés. Nous vous remercions de votre soutien !

Gymnastique parents-enfants

Les lundis de 17 h 00 à 18 h 00
au Centre Communal et Scolaire

pour les enfants dès 2 ans ½.

Cotisation par année : Frs 150.--

Le cours n'ouvre qu'en cas d'un minimum de 6 binômes

Renseignements et inscriptions:

Monitrice : Valérie Zeender - 079 / 271 22 00 – v.zeender@bluewin.ch

**Si faire de la gymnastique vous intéresse,
venez nous rejoindre à la FSG d'Arzier-Le Muids !**

Les cours débuteront exceptionnellement le 22 septembre 2015

Lundi de 15 h 45 à 16 h 45	gymnastique pour les 1 ^{ère} et 2 ^e Primaires
Lundi de 17 h 00 à 18 h 00	gymnastique parents-enfants (dès l'âge de 2 ½ ans)
Mardi de 8 h 45 à 10 h 00	gymnastique dames (les enfants non scolarisés sont les bienvenues)
Mardi de 15 h 45 à 17 h 15	gymnastique pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Primaires
Jeudi de 14 h 15 à 15 h 15	Pilates
Jeudi de 18 h 00 à 19 h 30	agrès pour les 5 ^{ème} et 6 ^{ème} Primaires et plus âgés

Tous les cours se déroulent au Centre Communal et Scolaire sauf pour les cours des dames du mardi matin et jeudi après-midi qui ont lieu à la salle du Conseil communal.

Cotisation par année et par personne : Frs 150. --
Cotisation pour les dames assistant aux cours du mardi et jeudi : Frs 200.--

Renseignements et inscriptions:

Mireille Vietti - Chemin du Goupil 6 – 1273 Arzier
mireille.vietti@bluewin.ch - 022 / 366 49 50 ou 079 / 755 57 35

MANIFESTATIONS

La bibliothèque communale et l'atelier des pianistes en herbe vous présente « Le voyage des Loges »

Un conte en musique pour piano à quatre mains, trompette, soprano et narratrice

Mardi 23 juin 2015 à 19 h 00 au Centre Communal et Scolaire suivi du verre de l'amitié

Au piano: Sophia Maehl, Martin Moulin, Zoé Vietti / A la trompette: Théa Vietti / Au chant: Agnès Perret
Conte récité par Giovanna Mennillo
Création originale, Texte de Michael Médiouni, Musique de Pascale Desmeules

Exceptionnellement, la bibliothèque communale sera fermée ce jour-là.

La Société de développement d'Arzier - Le Muids organise

un pique-nique familial le dimanche 28 juin 2015 dès 10 h 00 au Creux des Abériaux

Ce pique-nique est gratuit et ouvert à toutes et à tous. Un bar sera à disposition, ainsi qu'un buffet de salades et des poulets rôtis. Pour des raisons d'organisation, nous vous remercions par avance de nous informer si vous désirez commander des poulets (à payer sur place, 15.- le poulet rôti et 10.- le demi-poulet).

Nous nous réjouissons de vous accueillir à l'occasion de cet événement !

Renseignements et réservations: info@sd-arzier-le-muids.ch

10ème édition Fête des enfants

Venez fêter la fin de l'année scolaire !

**Vendredi 3 juillet 2015
dès 17 h 15
au Centre Communal
et Scolaire, Arzier**

Concert de Jacky Lagger

Diverses et nouvelles animations

Stands pour apaiser soif et appétit

Disco

L'équipe « Fête des enfants »



La société de développement
d'Arzier - Le Muids présente :



**Samedi 22 août
concert en plein air de
l'orchestre de l'EVIR
à Arzier
au Centre communal et scolaire**

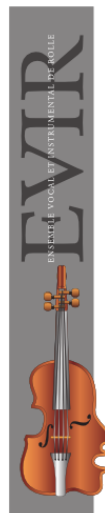
Entrée libre - chapeau à la sortie
Réservation de places assises possibles

Ouverture des portes à 18h00

Bars et restauration à disposition

Renseignements et réservations :
info@sd-arzier-le-muids.ch

Pour plus d'informations, consultez
le site <http://sd-arzier-le-muids.ch>



LES ENTREPRISES LOCALES

Boulangerie-Pâtisserie

Marek Delachaux

Rue du Village 14, Arzier
T. 022 366 39 40

Cabinet de massage

Catherine Uygur-Lizon

Passage des Aigles 6, Arzier
T. 076 452 54 58
Email : cathy.uygur@gmail.com
www.cathy-cabinet.ch

Cabinet de massage

Myriam Kernen

Chemin de la Prise 23, Arzier
T. 079 426 08 98
Email : mykernen@hotmail.com

Café-Restaurant

Le Tivoli

Charles Emile Ramel
Route d'Arzier 1, Le Muids
T. 022 366 15 76

Coiffure

Hairbea

Béatrice Monnier
Chemin de la Petolière 6, Le Muids
T. 022 366 13 02
E-mail. info@hairbea.ch

Conseil aux entreprises

XLA Aviations services

Conseil aux entreprises pour le transport, la
vente ou la locations d'avions ou
d'hélicoptères

T. 022 366 23 00
www.xla.com.ch

Courtage immobilier

CARACTERE

Agence d'expertise et de courtage immobili-
er et direction de chantiers de rénovation

Rue du Village 5, Arzier
T. 022 366 33 80 - F. 022 366 33 81
Email : contact@caractere-immobilier.ch
www.caractere-immobilier.ch

Décoration & Agencement

Equanime

Patrick Lehmann
Cuisine / Dressing / Boiserie / Parquet /
Création de mobilier contemporain
en bois massif
Fourniture et conseil en éclairage
Coaching aménagement intérieur

Route d'Arzier 10, Le Muids
T. 079 333 01 14
Email : info@equanime.ch
www.equanime.ch

*Entreprise générale
Menuiserie - Charpente -
Maçonnerie - Terrassement*

Fernand Sauthier

Chemin du Fiay 1 , CP 281, Arzier
T. 022 366 27 61 - P. 079 624 24 03
F. 022 366 35 93
Email : info@sauthier.ch
www.f-sauthier.ch

Fiduciaire

Grandjean Fiduciaire

Annabelle Grandjean
Rue du Village 20C, Arzier
T. 079 818 34 23
Email: annabelle@grandjean-fiduciaire.ch
www.grandjean-fiduciaire.ch

Galerie d'art

Atelier-Galerie Souffle de Vie

Anna-Maria Frusciante
Route d'Arzier 14, Le Muids
T. 079 228 41 20
Email : annamaria@romandie.com

Hôtel-Restaurant

Auberge communale d'Arzier l'Union

Madame et Monsieur Georges Lelièvre
Route de St-Cergue 9, Arzier
T. 022 366 25 04

Onglerie

K'Nails

Karine Mettaz
Arzier
T. 022 776 69 00 - P. 079 606 46 68

Physiothérapie

Physiothérapie Arzier

Ulrike Ludewig
Chemin des Granges 9, Arzier
P. 079 475 13 89

*Plâtrerie-peinture-papiers
peints et rénovations de
façades*

Eddy Ramel

Chemin de la Petolière 6, Le Muids
P. 079 435 22 45

*Service aux particuliers pour
entretiens des bâtiments,
dénivellement*

Eric Jaquet

Route des Montagnes 7, Arzier
T. 022 366 36 01

Service financier et juridique

Fiduciaire M&B SOLUTIONS

Philippe Augsburg
Chemin de la Petolière 4, Le Muids
T. 022 550 14 03 - F. 022 594 88 32
Email : mbsolutions@bluewin.ch

Thérapie

Espace Souffle de Vie

Thérapie psycho-corporelle

Anna-Maria Frusciante
Route d'Arzier 14, Le Muids
T. 079 228 41 20
Email : anna@souffledevie.com

*Vous trouverez toutes les entreprises communales annoncées et
enregistrées dans le répertoire des entreprises du District de Nyon:*

www.regionyonentreprises.ch/ets/repertoire/

La Municipalité vous encourage à soutenir les commerces et entreprises de la Commune.

Loisirs, créations et bien-être des Brénards et des Raffis organise

le 17^{ème} **MARCHE ARTISANAL d'ARZIER**

avec les ***Puces Jeunesse***

Dimanche 1er novembre 2015 de 10 h à 17 h

à la grande salle du Centre Communal et Scolaire d'Arzier

Finance d'inscription Artisanat : Frs. 40.- pour une table + Frs. 10.- par table supplémentaire

Finance d'inscription *Puces jeunesse* : Frs. 10.- par emplacement

Le bénéfice de l'exposition sera versé à diverses institutions de la région

Merci à tous pour votre intérêt

Veillez SVP vous inscrire jusqu'au 25 septembre 2015

Envoyez le bulletin, un courriel ou téléphonez à :

Marylin Milleret [marche.arzier@gmail](mailto:marche.arzier@gmail.com) 079 307 38 63

La Chèvrerie de Givrins 11, 1273 Arzier - le Muids

Gabrielle Thiel gabrielle.thiel@gmail.com 077 418 15 05

Pour votre entière satisfaction, respectez le délai d'inscription

Bulletin d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Numéros de téléphone : _____

Email : _____

Ma spécialité : _____

Puces Jeunesse : _____ Age : _____